

L'an deux mil vingt-deux et le neuf mai avril à dix-huit heures le Conseil Municipal de la commune d'Aspremont, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques FRANCOU, le maire.

Présents : MM. PHILIP Frédéric, MANET Michel, BLANCHARD Gilles, VARGOZ Robin, Mmes GARAGNON Michèle, CHAGNARD Amandine et TRINQUIER Chantal.

Absents : Mme RICHIARDONE Christelle (pouvoir donné à FRANCOU Jacques), MM. ESCANDE Jean-Philippe et VILLEPONTOUX Max (excusé).

Secrétaire de séance : Mme CHAGNARD Amandine.

Avis de la commune sur le projet de création d'une ISDI :

L'enquête publique relative au projet de création d'une installation de stockage de déchets inertes (ISDI) déposé par la SAS SAB au lieu-dit « plateau du Pla » s'est achevée le 28 avril 2022. Le conseil municipal, en application de l'article R181-38 du code de l'environnement, décide de donner un avis favorable sur ce dossier.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Sécurité routière : demande de subvention au Département pour la création de plateaux traversants :

Afin de contribuer à diminuer la vitesse des véhicules en agglomération la municipalité a décidé d'implanter deux plateaux ralentisseurs dans la traversée du village et d'instaurer une zone à 30 km/h. L'un se situera au niveau de la Mairie et l'autre vers la supérette. Le coût des travaux peut être subventionné à hauteur de 30 % par le Département. Il est décidé de déposer un dossier de demande d'aide financière auprès de leur service pour ce projet.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Proposition de convention de pâturage du bois de MIAS :

Une demande de location de terrains communaux pour y faire pâturer des alpagas a été étudiée en commissions. Le bois de MIAS est proposé aux mêmes conditions de durée et de tarif qu'au précédent occupant. Le nettoyage du couvert forestier par les animaux contribuera à la lutte contre les risques d'incendie. Dans les clauses de la convention d'utilisation des terrains communaux il y sera précisé que les fils de clôtures électriques devront être baissés pendant la période de chasse et enlevés en fin d'exploitation pour la sécurité des usagers qui circuleront.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Attribution de subventions aux associations (complément) :

En complément des subventions attribuées le 11 avril dernier, les associations suivantes se voient attribuées une subvention pour 2022, à savoir :

Association Animation Aspremontaise =	400 €
Association « Les Clavels » =	300 €
Association les petits escargots =	200 €

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

Déchets : Un dépôt sauvage de déchets a été constaté en bordure de la RD 1075 et a été déversé dans le Buëch. Ceux-ci vont être évacués par le SMIGIBA et une entreprise privée afin de remettre le site en état. Le maire rappelle que la compétence de l'entretien du Buëch est du ressort de la Communauté de Communes. Certains élus s'interrogent sur l'inaction des services de l'Etat alors que la gestion de cette rivière relève de leur domaine.

Concert : L'ASPA a organisé un concert de musiques tziganes de Russie à l'église le 7 mai dernier et celui-ci a réuni 58 personnes. Un autre concert est projeté avec un ensemble gospel.

Toilettes publiques du city stade : La pompe de relevage des égouts du quartier a été réparée. Il reste des câblages à terminer sur les réseaux pour pouvoir les mettre en service prochainement.

Gestion des risques : La première adjointe a assisté à une réunion d'information pour préparer la gestion des risques naturels dans les communes. Il faudra mettre en place un plan communal de sauvegarde.

Formation aux 1^{ers} secours : Les sapeurs-pompiers peuvent venir réaliser une formation gratuite en Mairie à tous ceux qui le souhaitent et notamment pour savoir se servir du défibrillateur. Une cession est donc à planifier pour une quinzaine de personnes maximum afin que chacun puisse y participer dans de bonnes conditions.

Commerces : Le maire souhaite rencontrer les commerçants du village en début de saison afin de faire le point avec eux sur leurs activités et prendre connaissance de leurs remarques.

CCBD : Un nouveau service « Senior » a été créé afin de venir en aide à toutes les personnes qui le souhaitent dans le cadre de leurs démarches quotidiennes (administratives...). Mme Robyn HEWITT a été recrutée par la CCBD sur notre secteur dans ce service. Parmi les idées avancées, l'achat d'un véhicule pour le déplacement des personnes isolées est à l'étude.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 15 minutes.